



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil syndical du Mercredi 21 Novembre 2012 à 18h30

*Lieu : Salle du SIEGA (1^{er} étage) - 27 avenue Pravaz
- 38480 Pont de Beauvoisin*

COMMUNICATION : INTERVENTION DE M. QUEMIN DU SITOM NORD ISERE

INFORMATION Projet de communication spécial « VERRE » en lien avec les syndicats de déchets du Nord Isère.

Le SICTOM du GUIERS participe à un projet de communication sur le tri du verre opéré par l'ensemble des collectivités du Nord Isère et le SITOM Nord Isère. L'objectif est de réaliser une campagne de communication commune : affichage, spot radio, distribution flyer, conférence de presse afin de sensibiliser les habitants sur le tri du verre.

M. Quemin qui pilote ce projet au SITOM NORD ISERE nous a présenté le projet de communication sur le verre et ses enjeux :

- Augmenter la collecte du verre pour diminuer le poids des mâchefers
- Faire des économies sur la collecte et le traitement des ordures ménagères
- Se fixer un objectif de +6kg/hab/an pour 2014
- Densifier le réseau de bornes de collecte
- Aménager les bornes de collecte pour les rendre attrayantes
- Communiquer dans les conseils municipaux, les bulletins, les sites internet et auprès des habitants
- Créer une campagne commune à l'échelle du territoire du SITOM Nord Isère au mois de mars 2013 avec distribution de flyer en toute boîte, diffusion de spot radio et envoi d'un kit de communication à chaque mairie + organisation d'une conférence de presse

M. Lemette demande le coût de cette campagne.

M. Crouzet explique que l'impression et la distribution du flyer représente environ 1500€ pour le SICTOM du GUIERS. La création des documents est à la charge du SITOM Nord Isère pour un montant d'environ 3000€.

Désignation du secrétaire de séance : M. Stéphane LEMETTRE

Appel des délégués

1. Procès verbal de la réunion du 27 Juin 2012

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2012.

◆ ADMINISTRATION GENERALE

2. **DELIBERATION** Achat d'une parcelle jouxtant la déchèterie de Domessin

Dans le cadre des travaux de la déchèterie de Domessin, le Sictom du Guiers a sollicité le propriétaire de la partie sud du site, afin d'envisager l'acquisition d'une bande d'1m de large le long du chemin d'accès de la future déchèterie. Cette acquisition permettra au Sictom d'élargir le chemin d'accès et de prévoir la mise en place d'une clôture anti vandalisme.

La superficie totale de cette parcelle est de 265m² environ.

Aussi, après négociation avec le propriétaire, le prix d'achat proposé par le Sictom est de 7€/m², soit une acquisition de 1855,00€.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Commune de DOMESSIN

Références cadastrales					Emprise à acquérir		Reliquat conservé par le Promettant	
Section	n°	lieudit	nature	surface (m ²)	n°	surface (m ²)	n °	surface (m ²)
B	37	SUR LE CHANEY	Pré	7505	37p	265m ²	37p	7240

Le Président, propose au conseil de délibérer sur l'acquisition de cette parcelle, et de désigner le Président du Sictom du Guiers, M. Jean PAGNIEZ pour recevoir l'acte, et, le 1^{er} Vice président, M. Joël PRIMARD, pour représenter le SICTOM du GUIERS en tant qu'acquéreur.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'acquisition de la parcelle 37p d'une superficie de 265m² environ et autorise le Président et le Vice Président à signer l'acte de vente.

◆ COLLECTES

3. **INFORMATION** Lancement de l'étude d'optimisation et création d'un comité de pilotage **+ DELIBERATION** Demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Général de la Savoie

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil de lancer une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers, le SICTOM du GUIERS a ouvert une consultation publique.

Après réception des offres et analyse par la commission technique en date du 4 octobre 2012, c'est le bureau d'étude INDDIGO-TRIVALOR qui a été retenu pour un montant de 31 937,5€HT.

L'étude va se dérouler sur 5 mois à partir du lancement du comité de pilotage du 13 novembre.

Cette étude traitera principalement 5 grands axes :

- Opportunité d'un quai de transfert des déchets ménagers ;
- Réduction des fréquences de collecte et réorganisation des circuits ;
- Opportunité d'étendre la collecte sélective en porte à porte ;
- Opportunité d'implanter des conteneurs enterrés en remplacement de la collecte en porte à porte ;

- Opportunité d'appliquer la tarification incitative sur le territoire.

Le bureau d'étude devra également préparer les nouveaux marchés d'appels d'offres qui devront être en place pour le 1^{er} novembre 2013.

Monsieur le Président propose également de solliciter une subvention du Conseil Général de la Savoie, et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), au taux le plus élevé pour cette étude d'optimisation.

M. Guillet propose de rajouter une demande au Conseil général de l'Isère.

M. Pagniez propose de rajouter le Conseil général de l'Isère à la délibération.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la demande de subvention au Conseil Général de la Savoie, de l'Isère et de l'ADEME

4. INFORMATION Extension de la Redevance Spéciale à l'ensemble des professionnels

Le SICTOM poursuit le projet d'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des professionnels du territoire. Après les communes, les administrations et les gros producteurs, c'est l'ensemble des professionnels qui ont reçu un courrier début octobre pour les inviter à répondre à un questionnaire sur leur production d'ordures ménagères. L'objectif est d'évaluer leur production et de croiser ces informations avec les retours du prestataire et les suivis de collecte réalisés en interne. Suite à cela, les professionnels concernés (ceux produisant plus de 1500 litres par semaine), se verront contactés pour la signature d'une convention de redevance spéciale.

M. Lemette explique que le questionnaire était un peu long à remplir.

M. Pagniez précise que le questionnaire correspondait simplement à remplir sa propre production d'ordures ménagères par semaine. Il s'avère que les entreprises ne savent pas ou peu leur production d'ordures ménagères. M. Pagniez précise également que les entreprises n'ont pas ou peu lu le document qui expliquait précisément la mise en place de la redevance spéciale.

M. Pagniez rappelle qu'en dessous de 1500 litres les entreprises continueront de payer la TEOM et qu'au dessus de 1500 litres, les entreprises payeront une redevance spéciale sur laquelle on déduira le montant de la TEOM. Il n'y a donc pas double facturation. Il s'agit d'un complément à payer pour les gros producteurs.

◆ DECHETERIES

5. INFORMATION Suivi des travaux en cours

M. Pagniez détaille le déroulé des travaux en cours sur les déchèteries :

St Genix sur Guiers :

- création d'une aire de stockage des bennes en béton
- création d'un trottoir le long des bennes servant de bloque-roue
- réfection des réseaux d'eau pluviale

- passage des fourreaux depuis le bâtiment gardien pour alimenter les nouvelles barrières automatiques
- mise en place de gardes corps antichute le long des bennes

La suite à venir :

- mise en place de barrières sur les petits côtés des bennes pour accrocher la nouvelle signalétique
- pose d'un nouveau panneau d'entrée de déchèterie

Domessin :

- création de quais supplémentaires
- création d'un mur de soutènement en entrée de déchèterie pour faciliter le retournement des camions
- création d'un escalier pour descendre en bas de quai
- reprise des réseaux d'eaux pluviales

La suite à venir :

- passage des fourreaux depuis le bâtiment gardien pour alimenter les nouvelles barrières automatiques
- mise en place de gardes corps antichute le long des bennes
- mise en place d'un séparateur hydrocarbure
- mise en place de barrières sur les petits côtés des bennes pour accrocher la nouvelle signalétique
- pose d'un nouveau panneau d'entrée de déchèterie

M. Lemette demande une précision sur la date d'ouverture de la déchèterie de Domessin car sur le site internet la date est fixée au 8 décembre.

M. Pagniez précise qu'en raison de retards sur les travaux nous avons décalé l'ouverture d'une semaine. La réouverture de Domessin est donc fixée au 17 décembre à 14h00.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

6. INFORMATION Inspection de la DREAL concernant une plainte de bruit à la déchèterie de Domessin

M. Pagniez explique que suite à une plainte pour bruit, du voisin le plus proche de la déchèterie de Domessin, l'inspecteur des installations classées est intervenu sur site courant septembre. Après inspection et l'établissement d'un rapport de visite, il nous oblige à plusieurs mesures correctives :

- ✓ Décaler les premiers enlèvements de bennes le matin après 7h00.
- ✓ Effectuer une étude acoustique avec mise en place de solutions en cas de dépassements des normes

Par ailleurs, il nous demande de nous mettre en conformité avec les risques de chutes dans les bennes et de respecter les éléments de la rubrique 2710 en tant qu'ICPE.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

7. INFORMATION/DELIBERATION Projet de compactation des bennes des déchèteries

VEOLIA Propreté souhaite optimiser le contrat d'exploitation des déchèteries en recourant au compactage dynamique, pour les raisons évoquées ci-dessous :

- la densité moyenne des bennes transportées actuellement est plutôt dans la fourchette basse observée par ailleurs (avec une tendance baissière), avec un impact sur les charges de transport;
- le compactage dynamique présente l'intérêt d'harmoniser et d'optimiser sur la durée et sur les 3 déchèteries, la densité des bennes (bois, ferrailles, encombrants incinérables et cartons).

Par ailleurs, le compactage dynamique présente notamment plusieurs intérêts :

- le compactage dynamique facilite l'organisation des enlèvements : amélioration de la capacité de stockage/harmonisation et optimisation des densités de benne/planification des enlèvements et logistique simplifiées (à la charge de Véolia Propreté).
- le compactage dynamique est en faveur du développement durable : en optimisant le chargement des bennes et en réduisant leurs rotations, le compactage contribue significativement à la diminution du nombre de camions inutiles sur les routes (limitations d'émissions de CO2 et de particules).
- le compactage dynamique améliore les conditions de travail et la sécurité des déchèteries : le compactage évite la saturation des bennes et garantit l'accueil continu des usagers. Le compactage s'effectue depuis le bas du quai et ne perturbe pas le fonctionnement de la zone d'accueil des usagers. Les déchets, une fois compactés et tassés, sont moins facilement récupérables dans les bennes, ce qui réduit les tentatives de vols et de chiffonnage, et garantit la destruction des biens.

Un **avenant technique** peut-être envisagé, sans modification des conditions économiques actuelles du marché et de ses avenants en vigueur, sur la base des éléments ci-dessous :

- VEOLIA Propreté organise le compactage dynamique des bennes, à raison de 2 compactages par benne avant enlèvement, avec passages prévisionnels les mardis, jeudis et samedis (systématiquement).
- **Chaque transport se fera en camion-remorque**, ce qui suppose la possibilité de manœuvre sur les déchèteries ou à proximité immédiate, afin de maîtriser les charges de transport et le bilan carbone de ces opérations.
- Concernant **la ferraille**, Véolia propose une valeur de rachat en fonction de leurs états de commercialisation avec une valeur d'achat plancher de **40€/t**. La simulation sur la période (nov 2011 - oct 2012) met en évidence un gain de **22 000€HT**.

Aussi, la compaction des bennes sera réalisée par la société Véolia sans surcoût sur le marché, de plus, le prix de rachat de la ferraille sera réévalué et un prix plancher de 40€/tonne est ainsi fixé.

>>> Voir avenant ci-joint

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'avenant n°3 relatif au compactage des bennes et à un meilleur rachat de la ferraille. L'assemblée autorise le Président à signer l'avenant n°3 correspondant.

◆ COLLECTE SELECTIVE

8. BILAN des tonnages sur les 10 mois

M. le Président présente les résultats des collectes sélectives sur les 10 mois de l'année 2012. Ces résultats sont encourageants en ce qui concerne le tri sélectif toujours en augmentation.

Périodes comparées	Ordures ménagères	Verres-Point Recyclage	Papiers-Point Recyclage	Emballages-Point Recyclage	Papiers et Emballages-Porte-à-porte	sous-total RECYCLABLE	sous-total RECYCLABLE HORS VERRES	TOTAL déchets
janv à octobre 2011/2012 (10 mois)	0,56%	4,85%	5,32%	10,23%	-3,94%	4,12%	3,87%	3,40%

Tonnage sur 10 mois	Ordures ménagères	Verres-Point Recyclage	Papiers-Point Recyclage	Emballages-Point Recyclage	Papiers et Emballages-Porte-à-porte
TONNAGE 2011	5090,24	700,99	334,03	161,53	196,54
TONNAGE 2012	5118,96	734,96	351,80	178,06	188,80

Ce point n'appelle aucune autre observation.

◆ COMPOSTAGE

9. BILAN de la formation des employés communaux du 16 octobre

10. BILAN de l'utilisation du broyeur mutualisé

11. BILAN des attributions de subventions à l'achat d'un broyeur individuel

12. SUIVI de la Commission mixte SIEGA/SICTOM

M. Maljournal fait le bilan des différentes opérations lancées par le SICTOM du GUIERS sur la thématique du compostage et félicite le personnel, les élus et les employés techniques de leur engagement dans ces différents projets :

- Une formation des employés communaux le 16 octobre 2012
 - Un programme axé sur les expériences locales
 - 22 participants
 - 9 communes représentées+ lycée pravaz+collège le Guillon+hôpital
 - Très bon retour des participants
 - Démonstrations de nombreuses machines: désherbeurs thermique et mécanique
- Un broyeur mutualisé pour les espaces verts municipaux
 - Une dizaine de locations

- 20 heures de broyage
 - Accès disponible aux associations et administrations publiques
 - Une utilisation faible mais à développer avec l'appui des élus
- Des subventions à l'achat d'un broyeur pour les particuliers
 - 3000€ de subventions attribuées sur 5000€
 - 24 broyeurs subventionnés allant de 200€ à 2200€
 - 3 achats groupés
 - Une commission mixte créée entre le SIEGA et le SICTOM
 - Un projet de gestion commune des déchets verts des déchèteries et des boues de station d'épuration
 - Une phase d'état des lieux déjà réalisée
 - Un rendu de l'étude le jeudi 22 novembre

M. Pagniez explique que l'utilisation du broyeur reste faible et incite les communes à changer de pratique en broyant leurs déchets végétaux. Il insiste sur le rôle des élus dans ce changement de pratique. Certaines communes préférant encore payer l'accès en déchèterie aujourd'hui.

◆ DIVERS

13. Questions diverses...

- Site internet : statistiques depuis son lancement


Nombre d'internautes ayant visité ce site : 639

 Visites: 1 001


 Visiteurs uniques: 639

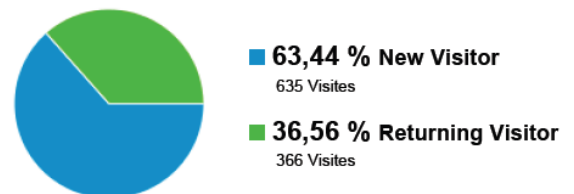
 Pages vues: 3 948

 Pages/visite: 3,94

 Durée moy. de la visite: 00:04:46

 Taux de rebond: 40,36 %

 Nouvelles visites (en %): 63,34 %



Ce point n'appelle aucune autre observation.

Prochain CONSEIL SYNDICAL en mars 2013